

ait eu depuis longtemps, mais c'est possible. Il est dit dans ce paragraphe que ces garçons sont associés avec des forçats condamnés pour la vie. Si ces garçons viennent de provinces où il y a des écoles de réforme, ils seront immédiatement renvoyés aux autorités provinciales.

Dans sa cinquième accusation, M. Nickle dit qu'il a été prouvé à l'évidence qu'il n'y a que 125 hommes qui travaillent sur 900 prisonniers. Eh bien, la raison en est que jusqu'au moment du procès nous n'avions pas rétabli tous les ateliers; ils l'étaient graduellement. Subséquemment, tous les forçats ont été remis au travail. En toute justice, je crois que M. Nickle aurait dû dire que, bien que depuis la révolte seulement 125 hommes ont été obligés de travailler jusqu'au mois d'août 1933, les ateliers sont maintenant en pleine activité, excepté en ce qui concerne les quelques prisonniers qui ont été isolés. Mais en plus de ceux qui étaient occupés dans les ateliers, il y avait les prisonniers qui travaillaient sur la ferme, cassaient la pierre, étaient affectés aux corvées ordinaires, ou employés dans le voisinage du pénitencier, quoique, en réalité, lorsque le procès a eu lieu à Kingston, je crois que ceux qui travaillaient dans les ateliers étaient bien au nombre de 125 environ. Mais M. Nickle a voulu créer l'impression que les 875 autres n'ont rien à faire. Je le nie formellement.

Je passe maintenant au cas du nommé O'Brien dont il a été bien question dans les journaux, grâce encore à l'intervention de M. W. M. Nickle qui s'en est occupé dans le *Globe* et le *Star* de Toronto. Sans cela il n'aurait pas fait tant de bruit. La lettre de M. Nickle précise:

Un détenu du nom de John O'Brien soupçonné d'avoir ourdi son évasion, simplement parce qu'un autre détenu a fait parvenir au gouverneur une lettre l'en accusant, est enfermé au cachot dans le quartier des isolés depuis 1931, sans qu'on l'ai jamais accusé formellement ni qu'on ait instruit son cas.

O'Brien avait pour voisin un détraqué et un narcomane. J'ai assigné le détraqué pour essayer de mettre la cour au courant de ce qui se passait mais le département de la Justice s'en est débarrassé trois jours avant l'enquête.

Je nie catégoriquement cette assertion. O'Brien prétend être citoyen américain. Son passé criminel tant aux Etats-Unis qu'en Canada est passablement chargé. Aux Etats-Unis, il est accusé de deux tentatives d'évasion et considéré comme un prisonnier dangereux. Je crois qu'en toutes circonstances on est justifiable de le surveiller de près. On l'a mis dans la prison d'isolement. Cela n'est pas la geôle du gardien ni un trou. La section d'isolement comprend quatre-vingt seize

[L'hon. M. Guthrie.]

cellules, les meilleures du pénitencier. Il n'y en a probablement pas de meilleures dans toute l'Amérique; un commissaire des prisons en Angleterre en faisait récemment l'objet d'observations flatteuses. C'est une section séparée comprenant quatre-vingt seize cellules plus grandes, mieux éclairées, et pourvues d'eau courante, de cabinet de toilette, de lits à ressort, où sont consignés les détenus jugés dangereux. O'Brien était dans la section d'isolement. Cette section est divisée en six rangées de seize cellules chacune. Il était dans la rangée inférieure et, durant un certain temps de séjour là, je crois qu'il n'y avait pas plus que deux ou trois autres prisonniers dans cette même rangée. Mais la réclusion isolée n'existe dans aucun pénitencier canadien et cela, depuis trente ans; avant, j'ignore ce qui en était.

Mlle MACPHAIL: Que voulait-on dire par ce mot qui revient constamment? Avait-il quelque temps pour se délasser hors de sa cellule?

L'hon. M. GUTHRIE: Oui, tous les jours.

Mlle MACPHAIL: Combien de temps?

L'hon. M. GUTHRIE: Quarante minutes.

Mlle MACPHAIL: Etait-il traité comme les autres prisonniers?

L'hon. M. GUTHRIE: Oui, tout comme les autres.

Mlle MACPHAIL: Pourquoi le gouverneur,—car c'est lui qui le dit,—écrit-il que les hommes paraissaient vouloir aller libérer O'Brien détenu isolé depuis un an?

L'hon. M. GUTHRIE: Le gouverneur a commis une erreur en employant cette phrase. Remplies, les cellules d'isolement compteraient quatre-vingt seize prisonniers. Un autre prisonnier a dit au cours du procès, à Kingston, qu'il avait fait vingt-trois ans de prison solitaire et le *Globe* et d'autres journaux ont bâti là-dessus bien des histoires. Il n'a pas fait une journée de prison solitaire. Ce que le pauvre diable a voulu dire c'est qu'il avait passé vingt-trois ans en prison, et c'était à peu près vrai, mais pas toujours dans des prisons canadiennes. Il a vraiment dit "prison solitaire". C'est l'expression courante des prisonniers en parlant de la section d'isolement, mais elle n'a rien de la réclusion solitaire.

Mlle MACPHAIL: Je regrette d'interrompre encore, mais le ministre veut-il dire par là que l'isolement n'est pas solitaire à cause de la présence d'autres prisonniers dans les cellules avoisinantes?